

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 2022 à 18 H 00
SALLE DES FETES – BOURNAZEL**

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-deux novembre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de BOURNAZEL, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS, Thomas BRABANT-CHAIX (Titulaires)

Commune de PENNE : Mesdames Laurence POILLERAT, Delphine PINCSON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires)

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Messieurs Jean-Christophe CAYRE Jean-Paul MARTY (Titulaires)

Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLETZ (Titulaires)

Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET, Monsieur Jérémie STEIL (Titulaires)

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES (Titulaire)

Commune de LOUBERS : Monsieur Claude GENIEYS (Titulaire)

Commune de MILHARS : Monsieur Pierre PAILLAS, Madame Sylvie GRAVIER. (Titulaires)

Commune de NOAILLES : Monsieur Serge ROUQUETTE (Titulaire)

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Alex BRIERE (Titulaire)

Commune de LIVERS-CAZELLES : Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires)

Commune de MOUZIEYS PANENS : Madame Christine TRESSOLS, Monsieur Claude BLANC (Titulaires)

Commune de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK (Titulaire)

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire)

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire)

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire)

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Jean-Paul BOUYSSOU (Suppléant)

Commune de MARNAVES :

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Brice LAURET (suppléant)

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)

Commune de SALLES sur Cérou : Monsieur Thierry DOUZAL (Titulaire)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC (Marnaves), Monsieur Jean-Philippe GINESTE (Noailles).

Monsieur Frédéric ICHARD a été élu secrétaire de séance.

9-22.11.2022- Délibération portant modification des délégués titulaires et suppléants au SMIX la Toscane Occitane.

Sur proposition de Monsieur le Président et afin de compléter la liste des délégués titulaires et suppléants siégeant au SMIX de tourisme la Toscane Occitane, suite à des démissions et/ou des élections enregistrées courant 2022 au sein des conseils municipaux et au conseil communautaire, les membres du conseil sont invités à valider les candidatures des nouveaux membres présentés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la liste des membres délégués telle qu'elle figure ci-dessous.

Membres Délégués du Syndicat Mixte de Tourisme « La Toscane Occitane »

13 Membres titulaires :

Sabine BOUDOU-OURLIAC (Marnaves)
Daniel GANTHE (Labarthe-Bleys)
Christophe PUECH (Cordes sur Ciel)
Guilhem MARTY (Laparrouquial)
Claude BLANC (Mouzieys-Panens)
Delphine PINCSON-DU-SEL (Penne)
Philippe WOILLEZ (Les Cabannes)
Alex BRIERE (St-Marcel Campes)
Véronique SIRGUE (St-Martin Laguépie)
Franck CEBAK (Souel)
Sylvie GRAVIER (Milhars)
Jean-Michel PIEDNOËL (Cordes sur Ciel)
Jérémy STEIL (Vaour)

13 Membres suppléants :

Frédéric ICHARD (Lacapelle-Ségalar)
Thierry DOUZAL (Salles sur Cérou)
Sandrine LACROIX (Cordes sur Ciel)
Jerome FLAMENT (Bournazel)
Emma DELPEYROU-SABIR (St-Michel de Vax)
Néant
Serge ROUSQUETTES (Noailles)
Bernard BOUVIER (Livers-Cazelles)
Jean-Christian BOHERE (VINDRAC-ALAYRAC)
Claude GENIEY (Loubers)
Serge BESOMBES (Le Riols)
Jean-Claude LAVI (Cordes sur Ciel)
Laurent VAURS (Roussayrolles)

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme,

Ainsi fait et délibéré à Les Cabannes, les jours, mois et ans que ci-dessus, au registre sont les signatures

Le Président



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le _____ et de sa publication le _____ et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du _____